

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DDCT 75 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (8.000 euros) à deux associations du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à 2 associations domiciliées dans le 11^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Le Picoulet-Mission Populaire XI^e** » (8560 / 2018_04809), 59, rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Cap ou pas Cap, comprendre et agir à Paris !** » (180715 / 2018_04714), 38 boulevard Henri IV - 75004 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 2.000 euros pour l'article 1 au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

- 6.000 euros pour l'article 2 au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, compte budgétaire 02400020 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO